



Chèque pour bloquer réservation location à l'année

Par **pakan**, le **24/08/2010** à **08:55**

Bonjour,

Nous avons bloqué une maison que nous souhaitions louer à l'année par un chèque en attendant la signature du bail.

Entre temps un imprévu professionnel nous à contraint de renoncer à cette location mais la propriétaire avait déjà encaissé le chèque.

Esc-ce légal? A t-elle le droit de garder cet argent? Comment peut-on le récupérer?

Par **fabienne034**, le **24/08/2010** à **10:39**

bonjour,

il est interdit de demander un chèque avant la signature du bail

pour tout savoir sur le bail d'habitation

<http://www.fbIs.net/contratlocationvide.htm>